



Prieuré St Louis-Marie Grignon de Montfort



BULLETIN DES CHAPELLES DE :
ANGERS ∞ CHEMILLÉ ∞ SAUMUR ∞ THOUARS ∞ LE MANS ∞ ALENÇON

Le Tiers Ordre de la Fraternité Saint-Pie X

Le
P
a
r
v
i
s

S'il est un moyen facile mis à la portée des fidèles pour aider spirituellement les prêtres de nos prieurés, c'est bien **le Tiers Ordre de Saint-Pie X**. Il est conçu pour les fidèles en notre temps de combat pour la vérité et contre l'erreur.

Le 21 septembre 1979, Mgr Lefebvre lança une vaste Croisade et, deux ans plus tard, il accédait au désir de laïcs de s'agréger à notre Fraternité pour « *collaborer au but de l'institut et profiter de ses grâces pour leur sanctification personnelle* » (Statuts FSSPX, IV 4). Le Tiers-Ordre est donc la réponse à ce souhait. A côté du Premier Ordre (les prêtres), et du Second (frères et sœurs), voici établi un Tiers Ordre pour les fidèles vivant dans le monde. Il existe bien sûr d'autres Tiers Ordres (bénédictin, capucin, carmélitain, dominicain), mais il semble bien qu'autour de nos Prieurés, les fidèles attendent de la Fraternité Saint-Pie X cet esprit de restauration et de conservation du sacerdoce catholique face à la destruction de tout ce qui touche la sainte Église. C'est bien l'idée de notre Fondateur : offrir aux laïcs un moyen de participer à la prière et au combat que nous menons pour sauvegarder le sacerdoce et tout ce qui s'y rattache.



Lorsqu'on demandait à Mgr Lefebvre quelle était **la spiritualité de la Fraternité**, il répondait qu'il n'y en avait pas d'autre que **la sainte Messe**. Elle possède en elle-même toutes les spiritualités : le sacrifice propitiatoire (elle n'est donc ni protestante ni œcuménique), elle prêche Jésus crucifié, c'est en outre la plus grande manifestation qui soit de la charité divine, c'est l'union intime avec Notre-Seigneur qui en découle. Assister à la Messe ne suffit pas (au sens où on serait en règle après y avoir assisté) ; il faut aller plus loin, et donc vivre de la Messe. Le Tiers Ordre, dans sa Règle, donne l'esprit de ce beau combat chrétien.

Mai
2014
N° 69

Nous souhaitons dans ce numéro vous présenter ainsi cette belle œuvre de la Fraternité. C'est par les moyens surnaturels que nous obtiendrons tous les secours dont nous avons besoin, et non par des projections trop humaines et donc hasardeuses.

Abbé Dominique Rousseau

OFFRANDE
LIBRE

Gastines - 49380 - Faye d'Anjou - Tel : 02 41 74 12 78

LA RÈGLE DU TIERS ORDRE DE SAINT-PIE X

But de la fondation de ce Tiers Ordre

La sanctification personnelle et celle des personnes dont les membres du Tiers Ordre ont la charge.

Patronage du Tiers Ordre : le saint pape Pie X

L'obtention de la sanctification aujourd'hui se réalise dans un monde qui s'y oppose par des erreurs et des hérésies subtiles, introduites dans tous les milieux catholiques sous le nom de modernisme.

Or le pape saint Pie X a été canonisé pour avoir courageusement dénoncé ces erreurs modernes et montré l'exemple de la sainteté dans la fermeté de la doctrine, la pureté des mœurs et la dévotion au Sacrifice eucharistique.

Ce saint pape est donc indiqué pour être le modèle des âmes désireuses de se sanctifier à notre époque.

Affiliation du Tiers Ordre à la Fraternité Saint-Pie X

Le Tiers Ordre est fondé par la Fraternité et en conséquence les aumôniers du Tiers Ordre sont désignés par les Supérieurs des districts et approuvés par le Supérieur général. Les membres du Tiers Ordre participent aux grâces de la Fraternité acquises par les prières et les mérites de ses membres.

Membres du Tiers Ordre

Tous les catholiques, prêtres ou laïcs, qui acceptent l'esprit et le règlement du Tiers Ordre. Les enfants peuvent s'y inscrire, avec le consentement de leurs parents, à partir de l'âge de 12 ans. Insignes : La médaille de saint Pie X, et une croix remises au moment de l'engagement dans le Tiers Ordre.

L'esprit du Tiers Ordre

Il est celui qui anime la Fraternité sacerdotale, c'est-à-dire l'esprit de l'Église, sa foi vivante manifestée par toute sa Tradition, son magistère infaillible, exprimée et exposée dans le catéchisme du concile de Trente, dans la Vulgate, dans l'enseignement du Docteur Angélique, dans la liturgie de toujours.

Esprit d'attachement à l'Église romaine, aux papes, aux évêques, esprit d'obéissance aux autorités de l'Église selon leur fidélité à la finalité de leur charge, qui n'est autre que de répandre la foi catholique et le règne de Notre Seigneur.

Esprit de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la Foi.

Dévotion tendre et filiale envers la Vierge Marie - selon l'esprit de saint Louis-Marie Grignion de Montfort -, à saint Joseph et à saint Pie X.

Redécouvrir l'importance capitale du saint sacrifice de la Messe et de son mystère, pour y trouver le sens

et la source de la vie chrétienne, vie de sacrifice et de corédemption.

Étapes pour devenir membre

1° - *Inscription* : la demande est adressée au prêtre chargé du Tiers Ordre ou au Supérieur de district. Le prêtre envoie en réponse une feuille avec quelques demandes d'informations. Puis, si la demande est agréée, il envoie un double de la fiche d'inscription.

2° - *Postulat d'un an* : au cours duquel sont examinées la fidélité du postulant à remplir ses obligations et son adhésion à l'esprit du Tiers Ordre.

3° - *Engagement* : le postulant au cours d'une cérémonie prononce son engagement devant le prêtre délégué. Il reçoit alors la médaille et le crucifix et sa carte de membre du Tiers Ordre.

Obligations

- Obligations personnelles

Quotidiennes :

Prières du matin et du soir qui peuvent être Prime et Complies ou les prières du livre des retraites.

Récitation du chapelet.

Assistance à la Messe de toujours et communion si possible - ou un quart d'heure d'oraison.

Hebdomadaires :

Assistance à la Messe de toujours et non au *Novus Ordo Missæ* à cause du danger d'acquiescer un esprit protestant.

Tous les quinze jours :

Si possible, le sacrement de pénitence ou au minimum une fois par mois.

Tous les deux ans :

Une retraite.

Avis pratiques :

Lectures recommandées : les actes de saint Pie X, le catéchisme du concile de Trente, le Nouveau Testament, l'Imitation de Jésus-Christ, la vie des Saints. Diffuser les bonnes lectures. Jeûnes aux Quatre-Temps, aux Vigiles, aux Mercredi des Cendres et Vendredi Saint.

Abstinence les vendredis de Carême et tous les vendredis. S'abstenir de la télévision, de toute lecture indécente, pratiquer la sobriété.

- Obligations familiales pour ceux qui sont dans les liens du mariage

Observer, dans un esprit de soumission à Notre Seigneur, les lois du mariage dans le but d'avoir une famille nombreuse. Renoncer absolument à toute action positive dans le but de ne pas avoir d'enfants.

Faire de la maison familiale un sanctuaire consacré aux Cœurs de Jésus et de Marie où l'on récite au moins le soir la prière en famille et si possible le chapelet, où règne la vie liturgique par les dimanches et les fêtes, où l'on rejette tout ce qui peut ternir l'âme des enfants : télévision, revues indécentes.

Choisir des écoles vraiment éducatrices et traditionnelles et contribuer à leur fondation. Être prudent dans le choix des loisirs et des lieux de vacances.

- Obligations professionnelles et sociales

Suivre l'exemple de la Sainte Famille et accomplir ses devoirs de justice et de charité, que l'on soit employeur ou employé. Susciter et défendre le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la société, combattre le libéralisme et le modernisme, fléaux des temps modernes qui livrent l'Église aux ennemis.

Organisation

Le prêtre chargé du Tiers Ordre dans le district reçoit les inscriptions, nomme ses assistants et provoque les réunions de son Conseil et des réunions générales afin d'encourager les membres à demeurer actifs et vigilants dans l'œuvre de leur sanctification et celle des autres.

Il constitue les bibliothèques avec un bibliothécaire chargé de prêter les livres aux postulants et aux membres.

Il publie un bulletin qui unit les tertiaires entre eux, leur communique adresses, renseignements, horaires des réunions, cérémonies religieuses, recollections, pèlerinages, ordinations, professions religieuses, etc.

Aux réunions, une quête est faite pour les besoins du Tiers Ordre. Un trésorier est chargé de tenir les comptes et de les exposer aux réunions du Conseil. Le conseil du Tiers Ordre décide de l'usage des ressources disponibles : dépenses internes ou aide à un séminariste, à une école, à des malades, à l'œuvre des retraites, etc.

Rickenbach, le 1^{er} novembre 1980

+ Marcel LEFEBVRE



Croisade du Rosaire du 1^{er} janvier 2014 au 8 juin 2014, dimanche de Pentecôte

Objectif : 5 millions de chapelets

- 1) Pour implorer une protection spéciale du Cœur Immaculé de Marie sur les œuvres de la Tradition ;
- 2) Pour le retour à la Tradition dans l'Église ;
- 3) Pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie par la consécration de la Russie.

Moyens :

- 1) Prière et pénitence demandées à Fatima ;
- 2) Sanctification par le devoir d'état ;
- 3) Esprit de sacrifice en union au Saint-Sacrifice de la messe.

→ **Concrètement :** que l'on commence déjà à préparer les feuilles qui seront demandées pour une comptabilisation des rosaires, au mois de juin.

Carnet de famille

- Baptêmes :

Marius Mitan, le 5 avril à Thouars
Soren Ghomrani, le 6 avril à Chemillé
Laura Coutant, le 21 avril à Gastines

Premières Communions - Jour de Pâques :

Corentin Lemaître (Chemillé)
Baptiste Pineau (Thouars)

- Mariage :

Antoine Brisset et Perrine Maliverney,
le 26 avril à Thouars

- Entrée dans le Tiers Ordre de la FSSPX :

Mme Emmanuelle Claude,
le 29 mars à Angers

- Défunct :

Jean Meignant, 3 avril (Saumur)

Coordonnées téléphoniques

Prieuré St Louis-Marie, Gastines :

Tel : 02 41 74 12 78

Fax : 02 41 66 22 64

prieuredegastines@orange.fr

- Abbé Rousseau : 06 71 15 61 91
d.rousseau.edm@gmail.com
- Abbé Dubrœucq : 06 16 80 63 17
- Abbé Delestre : 02 41 74 19 78
- Abbé Tignères : 06 01 19 11 40

POUR AIDER LE PRIEURÉ DE GASTINES ET SES CHAPELLES

Titulaire du compte : FSSPX - GASTINES

Prieuré Saint Louis-Marie Grignon de Montfort - 49380 - Faye d'Anjou

Identification nationale de compte bancaire - RIB :

Code bancaire	Indicatif N° de compte	Clé RIB
30002	05922	0000079414A 54

Domiciliation :

CL BI ROUEN SDC 08328

14 avenue Aristide Briand - 76000 - ROUEN - Tel : 02 35 52 73 19

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR06 3000 2059 2200 0007 9414 A54

Identifiant international banque BIC (Adresse SWIFT)

CRL YFRPP

Déduction fiscale

Pour les particuliers : 66% du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € donne droit à une réduction de 66 €, ce qui ramène votre contribution personnelle à 34 €.

La politique de saint Louis

Les jugements que les historiens ont portés sur le règne de saint Louis reflètent souvent les préoccupations de leur propre temps, sont donc entachés de parti pris et manquent de parfaite objectivité. Si l'on examine la conduite de saint Louis, on s'aperçoit que **pas un instant l'idée ne lui est venue d'assurer la grandeur de son pays** ; ce souci est complètement absent de ses préoccupations. Il perçoit chez ses conseillers qui lui reprochent d'abandonner aux Anglais les terres conquises, mais on n'en voit pas trace chez lui.

En revanche, cette politique est dominée par une préoccupation majeure : le bien commun, ne disons pas du pays, mais de ceux qui l'habitent. **Le bien commun**, sur le plan de **la politique intérieure**, consistera avant tout à **respecter les coutumes**, en les renouvelant là où la chose paraît nécessaire ; sur le plan de **la politique extérieure**, **saint Louis place ce bien dans la paix**. Autrement dit, ce bien commun, pour lui, est avant tout d'**ordre moral**. Il s'agit de **faire régner la concorde**, de « *mettre amour* » entre ses sujets et ceux du voisin. De là le souci, lorsqu'il est vainqueur, de faire des concessions au vaincu : il lui paraît plus important de « *mettre amour* » entre vassaux du roi de France et vassaux du roi d'Angleterre, que de s'assurer un avantage qui laissera chez le vaincu regrets et rancœurs et portera par conséquent le germe de guerres futures.

Il fut sans faiblesse pour tout ce qui semblait menacer la paix. Une scène bien connue le montre humiliant publiquement en Terre Sainte le grand-maître du Temple, c'est-à-dire la puissance la plus redoutée outre-mer, parce qu'il avait prétendu nouer des traités avec le sultan de Damas à l'insu du roi ; pour mesurer tout ce que comportait une humiliation publique, il faut se rappeler que l'orgueil du Templier était proverbial en ce XIII^e siècle. Mais l'enjeu était grave : toute la survie de la Terre Sainte dépendait de cette unité que la présence de saint Louis réalisait entre les chrétiens d'outre-mer et qui ne devait pas lui survivre.

Ce bien commun de la paix déborde naturellement le pays lui-même ; c'est une des grandeurs de la paix que d'être par essence un bien partagé ; en quoi elle est directement fille de la charité chrétienne. Saint Louis en apportait la preuve lorsqu'il désirait la

paix non seulement à l'intérieur du royaume, mais à l'extérieur. Voilà pourquoi **il renverse les règles de la diplomatie et cherche d'abord à apaiser les querelles**.

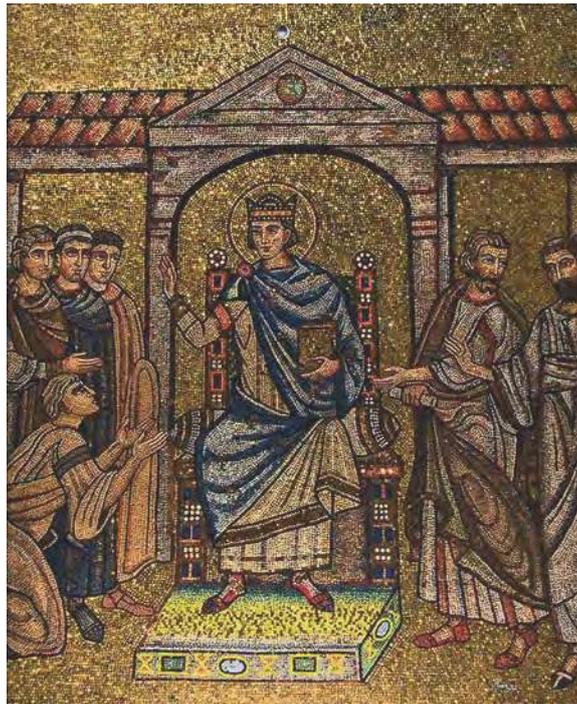
« A propos de ces gens étrangers que le roi avait apaisés, certains de son conseil lui disaient qu'il ne faisait pas bien de ne pas les laisser guerroyer, car s'il les laissait bien s'appauvrir, ils ne l'attaqueraient pas de sitôt qu'ils ne l'auraient fait s'ils étaient bien riches. A ce répondait le roi, disant qu'ils ne le conseillaient pas bien : *“car si les princes voisins voyaient que je les laisse guerroyer, ils pourraient s'en aviser entre eux et dire : le roi par malice nous laisse guerroyer. Aussi en adviendrait-il que par la haine qu'ils auraient contre moi, ils viendraient m'attaquer, dont je pourrais bien perdre, sans compter la haine de Dieu que j'en acquerrais, qui dit : Bénis soient tous les apaiseurs”*. »

Le roi poursuit donc une **politique de paix, obstinément gardée**, dont il ne craint pas de prendre les frais à sa charge, pourvu toutefois que cette paix soit selon la justice : la paix est pour lui, selon la définition de saint Augustin, la « tranquillité de l'ordre », et ne se conçoit donc pas dans le désordre qu'impliquait, par exemple, la politique toute personnelle du grand-maître du Temple, en désaccord avec celle du roi.

D'autre part **ce bien commun, étant d'abord pour lui d'ordre moral, ne s'acquiert pas par des moyens immoraux** ; saint Louis se situe exactement à l'opposé de Machiavel : **son critère n'est nullement l'efficacité, mais** – ce qui peut sembler pour les théoriciens de la politique une véritable gageure – **la moralité**. « *Pour chose du monde il n'eût voulu mentir* », écrit Guillaume de Saint Pathus. Nous l'avons vu pratiquant une politique d'entière loyauté envers ceux-là même qui venaient de se montrer déloyaux envers lui. Pour le roi, la haine engendre

la haine, et les tromperies les plus habiles n'auront jamais, au final, autant de pouvoir que la vérité.

Semblables vues peuvent paraître utopiques. Aussi est-il bon d'en juger d'après leurs résultats. Or, que voit-on du simple point de vue pratique et matériel ? **Une prospérité telle qu'aucun siècle ne semble avoir égalé ce treizième siècle**. Prospérité qui atteint son maximum en France, mais qui s'est étendue en Occident, partout où a pénétré l'influence du Roi Pacifique. Il est impossible de ne pas en rapporter la cause à cette paix qui marque le règne de saint Louis. Mettons en regard le XVII^e siècle qui ne connaît en



Europe que sept années de paix totale et vingt et une sans opération militaire importante. Il sombre dans l'horreur, dans la terrible détresse de la fin du règne de Louis XIV.

Au contraire, le treizième siècle est une époque de prospérité générale ; le signe traditionnellement le plus évident l'atteste : siècle où l'on bâtit, et non pas des palais ou des demeures privées, mais des villes entières et ces cathédrales qui sont bien alors la maison du peuple. **Plus tard**, durant les sombres années du « moyen » âge (la 2^{ème} moitié du XIV^o siècle et la 1^{ère} du XV^o), **le temps de saint Louis apparaîtra comme une sorte d'âge d'or : le temps du bonheur et de la paix des peuples.**

Autre résultat, peut-être plus saisissant encore, que cette prospérité matérielle : **le prestige que valut à saint Louis sa volonté de paix.**

Aucun exemple sans doute n'en est plus convaincant que celui du roi d'Angleterre, l'ennemi de la veille.

En désaccord avec les Anglais qui, quelques années plus tôt, lui avaient imposé les fameuses « provisions d'Oxford », il suggère que l'on s'en remette, pour trancher ce désaccord, à l'arbitrage de saint Louis. Cette année-là (1263), Henri III, écrivant à son frère Richard de Cornouailles, lui faisait savoir que les barons révoltés avaient voulu chercher du secours en France, mais que le roi, à sa prière, leur avait refusé le passage et que, grâce à lui, leur tentative avait échoué. «

Après Dieu, écrivait-il au roi lui-même, *c'est en vous que j'ai confiance.* » S'adressant à l'adversaire de la veille, le mot mérite d'être retenu.

L'année suivante, les barons anglais décidaient eux aussi de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Saint Louis devait prononcer à ce sujet ce qu'on appelle le *Dict d'Amiens* (23 janvier 1264). Il annulait les provisions d'Oxford, abolissait la décision prise par les barons d'expulser les étrangers d'Angleterre et rendait au roi la nomination, qui lui avait été enlevée, aux grands offices du royaume : chancelier, trésorier, etc. ; en revanche, il garantissait les libertés qu'avait apportées aux barons anglais la Grande Charte imposée un demi-siècle plus tôt à Jean sans Terre. On sait comment les barons refusèrent de s'en remettre à cet arbitrage et, sous l'impulsion de Simon de Montfort (le petit-fils de celui qui avait lutté contre les Albigeois), devaient reprendre les combats pour être tour à tour vainqueurs (à Lewes en 1264) et vaincus (à Evesham en 1265).

L'arbitrage est un procédé courant à l'époque ; ce qui est singulier dans le cas de **saint Louis**, c'est qu'il **est devenu l'arbitre universel**. Joinville évoque

l'apaisement que ses sentences avaient apporté tour à tour entre Jean de Chalon et son fils Hugues, comte de Bourgogne, puis entre eux et le comte de Champagne à propos de l'abbaye de Luxeuil, enfin entre les familles de Bar et de Luxembourg ; et le chroniqueur d'ajouter :

« Il en advint que tous les Bourguignons et les Lorrains qu'il avait apaisés l'aimaient tant et lui obéissaient que je les vis venir plaider par devant le roi sur des désaccords qu'ils avaient entre eux, à la cour du roi à Reims, à Paris et à Orléans. »

Ainsi le roi, après avoir agi pour le bien de la paix, sans arrière-pensée, voyait-il s'étendre la juridiction de ses tribunaux jusqu'au dehors des frontières du royaume : **la grandeur et la puissance qu'il n'avait pas cherchées, la grandeur morale**

les lui valait. Aussi la dernière année de son existence est-elle marquée par une demande d'arbitrage qui, en importance, dépassait toutes les autres : l'empereur de Grèce Michel Paléologue lui écrivit pour lui demander d'être l'arbitre entre lui-même et le Saint Siège dans les négociations qu'il voulait entreprendre pour l'union de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine ; l'empereur, dans sa lettre, promettait qu'il « *observerait pleinement et de façon inviolable tout ce que (le roi) prononcerait à ce sujet.* » Ainsi cette union des Eglises d'Orient et d'Occident, il ne s'en est peut-être pas fallu de beaucoup qu'elle ne s'amorçât sous l'égide de saint Louis.

« **Le roi des rois terrestres** », c'est ainsi qu'un chroniqueur anglais, Mathieu Paris, qualifie saint Louis. Grandeur et prestige auront donc été, ainsi que la paix et la prospérité matérielle, les résultats directs d'une politique qui refusait la grandeur et subordonnait les intérêts immédiats au bien commun, moral avant tout, de ses sujets, qui respectait l'adversaire au point de ne souffrir envers lui le moindre manquement de parole. Pour paradoxal que cela puisse paraître au regard des idées « modernes », les résultats sont clairs : **la politique de saint Louis recherchant la paix, et non le prestige, a assuré de façon éclatante la grandeur de l'Etat.**

(D'après Régine Pernoud : *Un chef d'Etat, Saint Louis de France*, - Gabalda, Paris, 1960, 141 pages ; chapitre II : Le diplomate, pages 37 - 48.)

Abbé Fabrice Delestre



La Vierge Marie est notre Mère

L'éminente dignité de la Vierge Marie, spécialement le privilège de son Immaculée-Conception, vient de sa prédestination par Dieu à la maternité divine, à être la Mère du Fils de Dieu, et, par suite, à recevoir la plénitude de grâce et de gloire. Mais Marie exerce aussi sur nous une maternité authentique, de nature spirituelle et adoptive.

1) Quand la Vierge Marie est-elle devenue notre Mère ?

- D'abord en consentant librement à devenir la Mère du Sauveur, l'auteur de la grâce. A cet instant Marie nous a spirituellement conçus.

- Ensuite, par sa Compassion, en s'unissant intimement au Sacrifice rédempteur de Jésus sur la croix, et en coopérant ainsi directement à notre salut, quoique de façon subordonnée (c'est pourquoi la Vierge Marie est appelée « *corédemptrice* »).

- Enfin par la volonté même de son Fils : « *Femme voici votre fils* », dit Jésus en croix à la Sainte Vierge en lui montrant saint Jean, l'apôtre bien aimé ; et Jésus dit à celui-ci : « *voici votre mère* » (Jn XIX 26-27). Saint Jean personnifiait ainsi tous ceux qui devaient être rachetés par le sang de Jésus.

2) En quel sens Marie est-elle notre Mère ?

- Ces paroles de Jésus sur la croix ne supportent aucune atténuation. En effet, dans l'ordre de la grâce, dans l'ordre de la vie spirituelle, pour nous convertir et nous sanctifier, il est absolument vrai que nous avons une Mère, qui est la propre Mère de Dieu.

- Marie est notre mère spirituelle et adoptive au sens où, par les mérites de son union au Christ rédempteur, elle nous a communiqué la vie surnaturelle de la grâce, elle nous a enfantés à la vie divine. Nul homme ne reçoit une grâce qu'elle n'ait été implorée et obtenue par Marie, avec l'attention et la sollicitude d'une mère : telle est la médiation universelle de la Vierge Marie au ciel, qui la rend aussi distributrice de toutes les grâces.

- Et c'est bien parce qu'elle est Mère de la divine grâce que la Vierge Marie est Mère de miséricorde,

comme nous le chantons dans le « *Salve Regina* ». Ainsi Marie, dans ses litanies que nous récitons, est appelée « *le salut des malades, le refuge des pécheurs, la consolatrice des affligés, le secours des chrétiens* » : cette gradation montre que Marie exerce sa miséricorde à l'égard de ceux qui souffrent dans leur corps pour guérir leur âme, et qu'ensuite elle les console dans leurs peines et les fortifie dans les difficultés.

3) Jésus nous a donné sa Mère pour que nous devenions saints par Marie

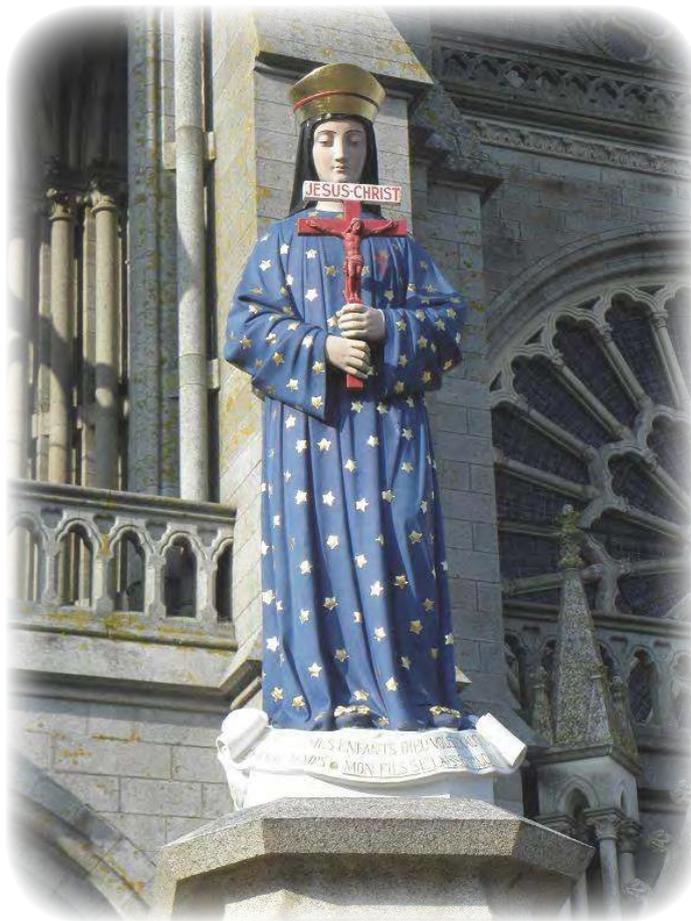
- Si Jésus a choisi le moment suprême de son Sacrifice pour nous dire que nous sommes les fils de Marie, c'est pour que la Vierge Marie nous engendre à la vie de la grâce et à la sainteté : nous ne serons des enfants de Dieu que dans la mesure où la Vierge Marie sera vraiment notre Mère, nous ne serons des saints que par Marie, en se réfugiant dans son Cœur, en se confiant à sa prière.

- Marie est le modèle à l'image duquel Dieu forme ses saints. Il faut être marqué de son sceau, et reproduire ses traits, pour avoir place parmi les bien-aimés du Seigneur. Par cette extension de la maternité spirituelle, la Vierge Marie forme les élus de Dieu, et les conduit

au terme de leur destinée surnaturelle.

La Vierge Marie est plus mère que toutes les mères. Aussi devons-nous nous sentir comme enveloppés dans son amour maternel. Abandonnons tout à cet amour, quelles que soient les circonstances de nos vies, avec une infinie confiance. Livrons nous à elle, elle n'a été vierge que pour être mère. Sa fécondité maternelle, par l'action de l'Esprit-Saint, est inépuisable parce que c'est l'amour même de Jésus qu'elle nous communique. Aussi soyons enfants, véritablement, de cette Mère de Dieu, et ainsi Dieu viendra à nous par elle.

Abbé Bruno Tignères



Tenue à l'église

« Tant que la modestie chrétienne ne sera pas pratiquée, la société continuera de s'avilir. La société parle par le vêtement qu'elle porte. » Pie XII

Nous vous invitons à lire attentivement ce qui suit : un laisser-aller s'installe un peu partout. Vos prêtres seraient coupables au Jour du Jugement de ne vous avoir pas avertis.

→ Ceci concerne les messieurs, les dames, les jeunes gens et les jeunes filles.

La tenue vestimentaire est négligée par un grand nombre de paroissiens. L'esprit du monde prend le dessus sur l'esprit chrétien et il nous faut réagir avant d'être pris dans ses filets. Il semble que le tissu en effet devienne rare... ou trop coûteux ?

☞ Les robes et jupes des dames et des demoiselles sont parfois fort courtes, bien au-dessus du genou lorsqu'elles sont debout. Que dire de la position assise ? Que vos jupes ou robes dépassent d'une main (10 cm) le dessous de votre genou. Elles seront alors décentes. De même les bras (jusqu'au coude) sont couverts et les épaules aussi.

☞ Les messieurs et jeunes gens ne savent pas ou ont oublié qu'il est plus que louable de porter costume et cravate le dimanche. Faut-il aborder le rasage de votre barbe, vieille de quelques jours ? Le négligé semble devenir la nouvelle mode. On ne vient pas en chemise à l'église. Une veste ou au moins un gilet (enfilé et non sur les épaules !) sont de mise.

☞ Dames et demoiselles ne savent ce qu'est un foulard ou une mantille. Ou plutôt elles se moquent bien des prescriptions de la sainte Église.

☞ Pour certains jeunes, si nos chapelles avaient en plus deux ou trois rangées de bancs supplémentaires à l'arrière, ils seraient encore plus au fond. Ils affichent une attitude fort peu priante durant la messe. Certains quittent la chapelle lors du sermon et réapparaissent, après la cigarette, durant le Credo. Il s'agit plus que de la désinvolture, c'est un irrespect manifeste de la vertu de piété due à Dieu.

Pour venir à la communion, il est demandé d'être décemment vêtu et de se présenter dans une attitude simple et humble.

Chers Parents, nous vous demandons de vous occuper de vos adolescents. Ne capitulez pas devant vos propres responsabilités. Chefs de famille (messieurs), il vous incombe d'y veiller : montrez l'exemple à toute votre maisonnée. Et vous, mesdames, montrez l'exemple à vos filles.

Que diriez-vous de vos prêtres, arrivant à la messe en débraillé, pas rasés ? Vous seriez à juste titre, choqués.

Nous félicitons les fidèles qui, sans vouloir donner de leçons à qui que ce soit, savent se vêtir dignement et selon les règles de la piété la plus élémentaire envers Notre Seigneur Jésus-Christ et l'Église, son Épouse, qui ont tous les droits sur nous, leurs créatures et sujets, et à qui nous devons respect et obéissance filiale.

Il est temps pour un bon nombre de se ressaisir, et dans le vêtement et dans l'attitude en présence de Dieu. **« On ne se moque pas de Dieu » !**

Ce qui est dit ici pour la tenue à l'église vaut bien entendu pour la maison. Soyons cohérents. Quelle hypocrisie de respecter les règles de l'Église pour deux heures par semaine et de s'habiller autrement ailleurs...

En résumé, voici ce qui est demandé à tous, tant à l'église qu'à la maison : pudeur, bon sens chrétien, goût des belles choses, politesse et savoir-vivre, le tout dans la bonne humeur de **servir Dieu dans la Joie !**

Vos prêtres

Le vêtement a-t-il une importance dans la fidélité à Jésus-Christ ?

Étant donné les modes actuelles et qu'il faut partir de ce qui est, la position du problème est celle-ci. En quoi et comment la dénudation du corps est-elle honnête ? En quoi est-elle odieuse et coupable ?

Le vêtement a-t-il une importance dans la fidélité à Jésus-Christ ? L'exhibition s'oppose-t-elle à cette fidélité ?

D'où faudrait-il partir pour élaborer une théologie du vêtement chez la femme ? Je dis chez la femme, parce que pour elle plus que pour l'homme la question est importante ; de même qu'elle est engagée en quelque sorte plus profondément que l'homme quand il s'agit d'amour et de mariage ou de virginité.

Nous n'allons pas, évidemment, mettre en problème qu'une façon honnête et modeste de s'habiller ne fasse honneur à la femme, - n'aide à sa pureté et à la pureté de ceux qui l'entourent - ne soit voulue par le Seigneur et son Église.

Ce dont il s'agit c'est de faire sentir (faire sentir plus encore que convaincre) que **le déshabillé des modes actuelles constitue un déshonneur pour la femme, une tentation pour les hommes et offense véritablement le Seigneur.** Il est sans aucun doute très grave que les femmes et les jeunes filles ne sentent plus ces choses ou du moins qu'elles fassent semblant de ne les plus sentir ; l'insensibilité en ces domaines, si graves et si élémentaires, prouve que chez elles quelque chose de foncier a été atteint et plus ou moins faussé ou détruit ; c'est le sens même de la pudeur qui est affaibli ou annihilé.

Normale pour des raisons d'hygiène et dans le mariage, la dénudation du corps, dans l'un et l'autre cas, reste d'un caractère privé et n'a pas à être publique. Quel humain honnête pourrait en douter ? La raison est obvie : de même que l'expression charnelle de l'amour entre l'homme et la femme reste une chose strictement privée (et que tout le monde en convient même les plus cyniques) de même ce qui dans l'être humain se rapporte ou peut se rapporter directement à l'expression charnelle de l'amour n'a pas à être exhibé en public. C'est d'un domaine sacré ; d'un sacré qui concerne le secret de l'être et du don qu'il peut faire ; d'un domaine sacré qui est constamment menacé par la bassesse de la convoitise. Exhiber en public ce qui est en rapport immédiat avec le secret du don le plus personnel et le plus vulnérable c'est une odieuse profanation.

Il est devenu courant de dire : ce n'est pas une profanation du tout ; c'est simplement une affaire de conventions sociales ou de commodité. Quelle imposture ! Comment ose-t-on prétendre que le secret et la réserve dans ce qui est ordonné à l'expression charnelle de l'amour n'est pas une exigence personnelle

et que c'est la société qui a ainsi convenu ? Comment n'arrive-t-on pas à avouer qu'il existe une différence du tout au tout entre la couleur du vêtement, par exemple, qui est affaire de pure convention et l'absence en public de vêtement ou, ce qui est pire, **l'usage d'un vêtement dont la fonction propre est de déshabiller la femme ou la jeune fille et de faire ressortir sa nudité.**

Comment se fait-il que la femme et la jeune fille au XX^{ème} siècle se montre si facilement déshabillée en public ou pour mieux dire, habillée d'un vêtement qui la met à nu ? Inconscience ? en partie peut-être chez quelques-unes, chez les plus jeunes. Entraînement de la mode et consentement à l'ambiance ? Vanité plus ou moins naïve ? A coup sûr et pour un grand nombre. En effet pourquoi la vanité se manifeste-t-elle par un vêtement équivoque, sinon parce que la vanité se mêlait déjà d'un sentiment trouble ; et par ailleurs si on s'est laissé entraîner il fallait bien que quelque chose ne résiste pas à l'entraînement. Ce qui fléchit c'est le sentiment du sacré de l'amour et de ce qui s'y rapporte, le sentiment de la pureté du corps. La véritable raison est celle-là. C'est parce que beaucoup de femmes et de jeunes filles n'ont plus le sens de la pureté, se considèrent sans respect et acceptent leur profanation qu'elles se laissent entraîner par des modes honteuses.

Pour réagir, pour obtenir cette chose élémentaire que la femme paraisse en public décemment habillée on ne peut plus compter sur l'ordre imposé spontanément par une société saine. La personne n'a plus grand'chose à espérer du milieu ; elle ne peut guère compter que sur elle-même et sur la grâce de Dieu. En dehors d'**une pureté très personnelle, très consciente, très résolue** on voit mal ce qui amènerait femmes et jeunes filles à être honnêtes dans leur vêtement et leur tenue. Qu'elles prennent donc conscience qu'elles sont sacrées et que le vêtement est chose sacrée. Alors seulement elles cesseront de faire comme tout le monde. Elles se risqueront à établir une coupure rigoureuse avec une ambiance et des usages qui généralisent la profanation.

Et comme la prise de conscience personnelle est grandement aidée par l'éducation, que les mères de familles se rendent comptent enfin avec leurs tout-petits que la pureté commence à cet âge-là ; elle se prépare ou déjà se détruit par les habitudes qu'on leur donne de se tenir ou de s'habiller. Il ne s'agit pas d'être bégueule. Il s'agit de savoir que dans les attitudes qu'on fait prendre ou qu'on laisse prendre au tout petit enfant le vice ou la vertu sont déjà tracés et préformés, notamment l'impureté ou la pudeur.

Nous avons été rachetés à grand prix : glorifions et portons Dieu dans notre corps même, et dans notre manière de nous vêtir.

Annonces

Pour préparer le Pèlerinage de la Pentecôte Pèlerinage à St Joseph du Chêne Dimanche 11 mai

Du Fief Sauvín à St Joseph du Chêne
Pique-nique à 13h00 : Le Fief Sauvín
Départ : 14h00
Arrivée à St Joseph : 16h00

Pèlerinage de la Pentecôte

La Victoire de l'Agneau

7 - 8 - 9 juin - De Chartres à Paris

Êtes-vous inscrits ? Non ?
Il est encore temps, ne tardez pas !
Des tracts sont à votre disposition
dans les chapelles.

Renseignements : Chef de Région Anjou-Maine :

Pierre-Henri Morille :
Tel. : 06 20 00 79 30

Mail : vente-a-la-ferme@laposte.net

N.B. : Nous remercions M. Dominique Denéchaud
pour son dévouement de treize années comme chef de
région.

Quête pour les Séminaires :

Dimanche 4 mai

La quête pour les frais de route de vos
prêtres sera effectuée le 11 mai.

Quête pour les écoles (30 mars)

Alençon : 12 €
Angers : 200,40 €
Chemillé : 626,50 €
Le Mans : 32,65 €
Saumur : 132,85 €
Thouars : 142,51 €

Merci de votre générosité !

Ouvroir à Gastines

Samedi 7 juin
14h30 - 16h30



BÉNÉDICTION DE CHAPELLE : LE MANS

Le samedi 10 mai à 10h, Monsieur l'abbé Emeric Baudot,
Econome général de la Fraternité, bénira solennellement la
chapelle Saint-Raphaël du Mans.

Repas : Foyer Verdigné, 87 rue d'Isaac, Le Mans

Inscriptions auprès de Mme Guerbois : 06 73 39 96 94
(après 19h30) - Prix du repas : 17 €

Date limite pour s'inscrire : dimanche 27 avril

DE MAI À AOÛT

- 18 mai : **Premières Communions** (récollecion
le 17 à Gastines, de 10h à 16h)

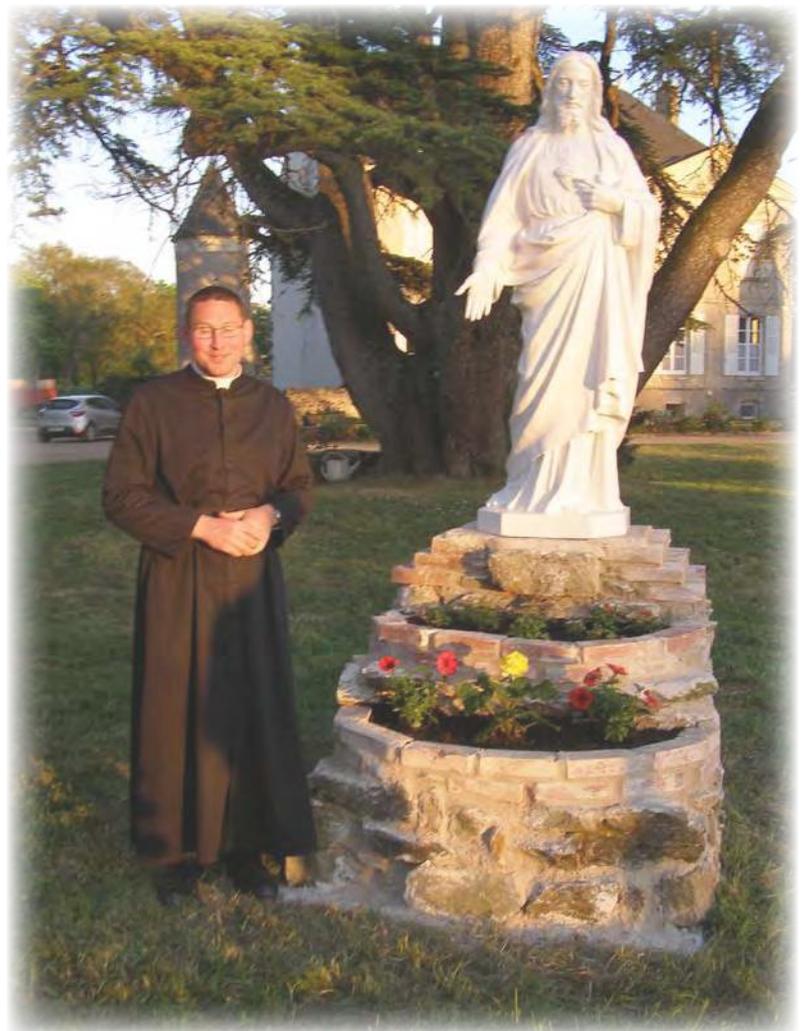
- 1^{er} juin : **Communions solennelles** (récollecion
du 29 mai (18h) au 31 mai (18h)

- 22 juin : **Grand Sacre à Angers (Fête-Dieu)**
Rendez-vous à 15h30 sur le parvis de la Cathédrale.

- 31 août : **Fête Inter-Chapelles à Gastines**
Thème : les saints de la Reconquête catholique au
XVI^e siècle

Premières Messes

- 6 juillet : Abbé Michel Morille, Chemillé, 10h30
- 27 juillet : Abbé Diester (USA), Thouars, 10h45



Un des travaux de Frère Luc :
le Sacré-Cœur est à l'honneur !

Les Messes dans les chapelles desservies par Gastines

MAI 2014	Angers Chapelle St-Pie X	Chemillé Chapelle St Joseph	Saumur Chapelle Ste J. Delanoue	Thouars Collégiale Notre-Dame	Le Mans Chapelle St Raphaël
Jeudi 1 ^{er} <i>St Joseph Artisan</i>		19h			
Vendredi 2 mai <i>1^{er} vendredi</i>	18h30 puis Heure sainte	19h puis Heure sainte	--	19h puis Heure sainte	18h30
Samedi 3 <i>1^{er} samedi</i>	18h puis ¼ h méditation	19h puis ¼ h méditation	18h puis salut et ¼ h méditation	11h15 puis ¼ h méditation	11h
Dimanche 4 <i>2^{ème} après Pâques</i>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Mercredi 7	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 9	18h30	19h	--	--	--
Samedi 10	18h	--	18h	--	10h : bénédiction de la chapelle
Dimanche 11 <i>3^{ème} après Pâques Sol. Ste Jeanne d'Arc</i>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Mercredi 14	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 16	18h30	19h	--	--	
Samedi 17	18h	--	18h	11h15	--
Dimanche 18 <i>4^{ème} après Pâques</i>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Mercredi 21	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 23	18h30	19h	--	--	--
Samedi 24	18h	--	18h	11h15	11h
Dimanche 25 <i>5^{ème} après Pâques</i>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
26 - 27 - 28 <i>Rogations</i>	19h00 à Gastines : bénédiction des champs et des vignes puis Messe. A Thouars : 28 mai, 11h15				
Jeudi 29 - Ascension Fête d'obligation	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Vendredi 30	18h30	19h	--	--	--
Samedi 31 <i>Marie Reine</i>	18h	--	18h	11h15	--
Dimanche 1 ^{er} juin	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h

⇒ Les catéchismes :

- Angers : - petits : mercredi : 16h30 - 17h ; moyens : 17h - 17h30 ;
- adolescents : vendredis 16 et 30 mai à 20h30 ; - adultes : lundi 19 à 20h
- étudiants : lundis 12 et 26 à 20h00 - *Abbé Tignères*

Alençon

Messe, dimanches et fêtes : 8h30

- Chemillé : mercredi 14 mai à 16h30 (*Abbé Delestre et Mme Touchard*)

- Saumur : chaque mercredi : petits de 17h15 - 18h15 ; adolescents de 16h - 17h (*Abbé Dubrœucq*)

- Thouars : samedi (*Abbé Tignères* : entre 9h et 10h45)

- ⇒ Chemillé : Rosaire chaque mardi à 14h30.

- ⇒ Milice de Marie : Mardis 13 et 27 à 18h30 - Gastines (*Abbé Dubrœucq*) ; messe à 17h45

⇒ Retraites de St-Ignace à Gastines

- Mai : - Messieurs : du 5 au 10 ; - Dames et jeunes filles : du 19 au 24
- Juin : Dames et jeunes filles : du 16 au 21
- Juillet : - Messieurs : du 7 au 12 ; - Dames et jeunes filles : du 21 au 27
- Août : - Messieurs : du 4 au 9 ; - Dames et jeunes filles : du 18 au 23